

APPEL À CANDIDATURES STRUCTURES D'ACCUEIL FORMATION/STAGE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Sénégal, le secteur culturel et créatif dispose d'un fort potentiel artistique et d'un savoir-faire reconnu, porté par une jeunesse dynamique et créative. Cependant, ce potentiel reste souvent freiné par un déficit de compétences techniques, numériques et entrepreneuriales adaptées aux exigences actuelles du marché du travail et aux mutations rapides du secteur.

La formation et la professionnalisation constituent des leviers essentiels pour structurer durablement ce secteur et renforcer l'employabilité des jeunes. C'est dans cette perspective que le présent projet propose de soutenir **4 parcours de formation intensifs**, d'une durée maximale de **3 mois**, au bénéfice de **50 jeunes**, afin de consolider les dispositifs de formation continue, favoriser la certification des compétences, et renforcer les passerelles entre formation, stage professionnel et emploi.

Compte tenu du format intensif et court de ces parcours (3 mois), ils s'adressent à des jeunes justifiant déjà d'une **pratique ou expérience préalable dans la filière visée (d'au moins 2 ans, qu'elle soit formelle, informelle ou autodidacte)**. Chaque parcours vise ainsi une double finalité : renforcer l'employabilité immédiate des jeunes et faciliter leur **insertion en stage professionnel au sein d'une structure d'accueil (3 mois)**, en vue d'une **insertion à l'emploi** à l'issue de ce stage.

Cet appel à candidatures s'adresse aux :

Structures d'accueil (organisations culturelles, entreprises, collectifs) souhaitant s'associer à ces parcours de formation, sur l'un et/ou l'autre des volets suivants :

- l'hébergement et la dispense de la formation ;
- l'accueil des jeunes en stage à l'issue de la formation.

2. CANDIDATURE:

2.1 Public cible

Organisations culturelles, entreprises, collectifs, ateliers de production, studios, ou structures académiques et professionnelles opérant dans le secteur culturel et créatif, souhaitant accueillir et former des jeunes dans le cadre d'un **parcours intensif** (jusqu'à 3 mois), et/ou accueillir un(e) jeune en **stage professionnel** à l'issue de sa formation, en vue d'une insertion à l'emploi.

2.2 Critères d'éligibilité

Critère	Détail
---------	--------

Statut juridique	Structure légalement constituée et régulièrement enregistrée (association, entreprise, coopérative, collectif reconnu)
Spécialisation	Structure spécialisée ou active dans le domaine/métier concerné par le parcours (son, communication, production, etc.), en mesure de le justifier par son activité réelle
Capacité d'accueil	Être en mesure de proposer, selon le volet concerné, des missions ou des séquences pédagogiques en adéquation avec les objectifs de la formation, permettant au/à la stagiaire de s'exercer dans des tâches en lien direct avec celle-ci.
Infrastructure	Disposer des équipements et espaces nécessaires à l'accueil de la formation pratique et/ou du stage, selon le volet concerné.
Engagement	Disposer d'un maître de stage justifiant d'une expérience professionnelle significative démontrant une solide maîtrise du domaine. Engagement formel à accueillir et accompagner les jeunes sur toute la durée du parcours et/ou du stage
Effectif	Compter au moins 2 à 3 collaborateurs (permanents, réguliers ou associés)
Portfolio	Présenter un portfolio professionnel illustrant les principales réalisations de la structure
Attestation de bonne exécution	Fournir une (1) attestation de bonne exécution ou de service fait, démontrant sa capacité à mener à bien des prestations ou des projets

2.3 Critères de sélection (grille de priorisation)

- **Qualité de l'offre de formation et/ou de stage** : pertinence du programme proposé, adéquation avec les besoins du marché du travail.
- **Capacité d'encadrement et de suivi** : présence d'un(e) référent(e)/responsable de stage identifié(e), ratio encadrant/apprenant adapté, qualité du suivi proposé.
- **Engagement en faveur de l'équité de genre** : mesures concrètes pour favoriser l'accueil, la sécurité et la progression des jeunes femmes au sein de la structure. Ce critère fait l'objet d'une attention particulière dans l'évaluation des candidatures — sans qu'il soit exigé d'accueillir exclusivement des jeunes femmes, les structures démontrant un engagement réel et des conditions favorables à leur intégration seront valorisées.
- **Perspectives d'insertion** : capacité et volonté d'accueillir le/la jeune en stage professionnel à l'issue de la formation, et de faciliter son accès à l'emploi ou à l'entrepreneuriat (recrutement, mise en réseau, recommandation).
- **Expérience et réputation** (*atout apprécié, non éliminatoire*) : une expérience antérieure dans l'encadrement ou la formation de jeunes constitue un atout, mais son

absence n'exclut pas une structure par ailleurs pertinente et bien positionnée dans son domaine.

- **Partenariats** (*atout apprécié, non éliminatoire*) : la capacité à mobiliser des partenaires publics, privés ou académiques est un plus, sans être une condition requise pour candidater.

2.4 Pièces à fournir

- Formulaire de candidature de la structure
- Statuts ou justificatif d'existence légale
- NINEA (Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations)
- RCCM (Registre du Commerce et du Crédit Mobilier), le cas échéant
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire) de la structure
- Descriptif des activités prévues (modules pratiques dispensés et/ou tâches confiées lors du stage).
- Identification du/de la référent(e) de formation et/ou responsable de stage (nom, fonction, coordonnées)
- CV des formateurs/encadrants
- Attestations de bonne exécution, de service fait ou lettres de recommandation (optionnel)

3. MODALITÉS DE SÉLECTION

1. **Dépôt des candidatures** : selon les modalités et le calendrier précisés en section 4.
2. **Présélection administrative** : vérification de la conformité et de l'éligibilité des dossiers.
3. **Évaluation technique** : notation des candidatures sur la base des grilles de critères ci-dessus par un comité de sélection.
4. **Entretiens** (le cas échéant) : pour les candidatures jeunes et/ou structures présélectionnées.
5. **Validation finale et publication des résultats** par le comité de pilotage du projet.

4. ENGAGEMENTS:

Les structures d'accueil sélectionnées s'engagent à :

- Assurer un encadrement de qualité et un accompagnement individualisé ;
- Garantir un environnement sûr et inclusif ;
- Faciliter les passerelles vers l'emploi ou l'entrepreneuriat à l'issue du parcours ;
- Participer aux dispositifs de suivi et de reporting du projet.

5. CALENDRIER ET MODALITÉS DE DÉPÔT

Étapes	Calendrier
Lancement de l'appel à candidatures	13 Août 2026
Date limite de dépôt des candidatures	11 Septembre 2026 à 23h59

Modalités de dépôt :

- Formulaire en ligne: <https://forms.gle/q5qUsyBpySKtwmYx9>

Contact pour informations complémentaires : contact@eunicsenegal.com

Le présent appel s'inscrit dans une démarche d'égalité des chances et encourage vivement les candidatures des jeunes femmes ainsi que des jeunes issus de zones à faibles opportunités.